

## *Les 2<sup>èmes</sup> Assises Nationales de la Lecture*

### LE COLLOQUE

#### INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

## LES AGENTS D'UN PROJET/ LES PARTENAIRES DE LA LECTURE

Qu'en est-il des missions qu'on leur assigne, des obligations qui leur incombent, de la spécificité des fonctionnements, des conceptions de leur rôle, des possibilités d'évoluer et des volontés de coopérer... des différentes structures et des diverses institutions nécessairement appelées à devenir partie prenante d'une politique locale concertée, et qui pour l'instant, malgré le désir qu'elles peuvent en avoir, interviennent avec des objectifs et des pratiques souvent juxtaposées parce qu'encore inscrits dans les logiques jalouses et héritées de leurs histoires ?

Les intervenants de cette deuxième séance, à la lumière de leurs responsabilités comme Cécil Guitart, de leurs travaux de recherche et d'enquête comme Jean-Marie Privat et François Richaudeau, de leur engagement syndical comme Jean-Michel Leterrier, ou encore de leur expérience professionnelle pour Paulette Descamps s'efforceront de répondre à ces questions.

Ce faisant, ils aideront notre recherche commune des conditions du partenariat et de ce qu'il convient de changer chez chacun pour aboutir à la meilleure mise en œuvre possible de ce qui nous occupe aujourd'hui et nous réunit ici.

## L'ÉLABORATION D'UN PROJET FACE AU(X) FONCTIONNEMENT(S) INSTITUTIONNEL(S)

**Cécil GUITART**

**Conservateur général des bibliothèques de France**

**Chargé de mission au Pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble**

À la question posée : En quoi le transfert de compétences aux collectivités est-il porteur d'innovation, de changement, de développement... ? Je répondrai par une triple approche : historique, globale et sociétale, citoyenne.

Mais avant, pour introduire mon propos, je voudrais réagir à un des termes du communiqué de presse, fondateurs de ces 2<sup>èmes</sup> Assises nationales. La formule, "transfert des charges" ne me paraît pas appropriée... dans la mesure où il y a eu un véritable transfert de compétence (c'est-à-dire de missions et de moyens). Il en va de même avec le transfert aux régions de la formation professionnelle... mais peut-être n'est-ce pas le cas pour la lecture à l'école !

Si l'on veut entrer, sans triche, dans le jeu institutionnel s'agissant de la décentralisation (celui de la répartition des compétences entre acteurs), il est important de le faire à partir de données et de règles précises. On reviendra, si vous voulez bien, en discutant notamment pour savoir si la responsabilité (transfert de compétence au sens politico-administratif), crée ou non de la compétence (au sens fonctionnel, cette fois) c'est-à-dire des savoirs... et des savoir-faire.

Ayant été acteur, au centre (à la Direction du Livre et de la Lecture), à la périphérie (comme à Grenoble), entre les deux (DRAC Limousin) j'ai pu observer cette question par tous les bouts. Posons d'abord les données du problème.

- Approche historique d'abord
- Puis actuelle
- Enfin à venir.

## I. APPROCHE HISTORIQUE

Le réseau des bibliothèques publiques en France, doit son existence à un double mouvement centrifuge et centripète. Il s'est construit par les phases nécessaires de la centralisation (sédimentation), il est en train de se développer grâce à la décentralisation.

1 - **La centralisation**, pour aller vite, correspond à une stratigraphie dans laquelle on peut distinguer 3 grandes couches...

- *Le mécénat royal* pour lutter contre les féodalités qui a donné la librairie, puis la bibliothèque royale (Philippe Auguste, François 1<sup>er</sup>).
- *Les jacobinismes* révolutionnaires et impériaux qui créent par les confiscations (nationalisations...) les BM classées...
- *Les centralismes républicains* qui génèrent l'école publique (Jules Ferry), les BCP et la DBLP (ordonnance du Général de Gaulle, 1945), le ministère de la culture (1959, Malraux), la BPI et la DLL (Pompidou/Giscard) et, boucle bouclée en BNF (François 2 ou 3 Mitterrand). Ces 3 couches superposées ont créé de solides fondations mais n'en ont pas favorisé le développement. En 1980, la France était sous-développée en matière de lecture publique, comparée aux pays industrialisés...

2 - **La décentralisation**. Le développement, l'irrigation du territoire, la démultiplication viendra de la périphérie grâce aux lois mars/juillet 83 de décentralisation, idée portée par le parti communiste (1975 - bataille du livre) puis par le parti socialiste (1981 - Congrès de Valence). idée préparée par la commission Pingaud-Barreau et mise en œuvre par Jean Gattegno.

## AU DÉPART, L'IDÉE ÉTAIT

- ☞ qu'il fallait rattraper le retard dont témoignent ces chiffres.
  - 600 000m2 de B.M. - alors qu'il en fallait 1 800 000.
  - 17 départements sans BCP et 50 sans équipement.
  - moins de 10% de lecteurs, et moins de 1 prêt par habitant.
- ☞ qu'il fallait transférer cette compétence aux collectivités afin qu'elles puissent servir de leviers démultipliés au développement.
  - BCP pour le département.
  - BM confirmées aux communes.

☞ qu'il fallait enfin une mise à niveau avant le transfert (tout le contraire donc d'un transfert des charges !).

☞ Grâce à des mesures **quantitatives** : le budget de l'État est multiplié par 4 pour la lecture publique, avant transfert, afin de subventionner 70 000 m<sup>2</sup> de BM par an créer les 17 BCP et financer 50 équipements.

☞ Grâce à des mesures **qualitatives** :

- *Formation* : par la création au sein des universités de centres de formation professionnelle aux métiers des bibliothèques et de la documentation

- *Coopération* : par la création de structures régionales de coopération

- *Décentralisation* : mise sur pied d'un dispositif législatif et réglementaire... dérogation aux lois de décentralisation (concours particulier de la DGD) pour s'assurer que les collectivités gardent après le transfert, les moyens de développer leurs bibliothèques.

Cette approche historique, nécessaire et rapide, montre bien que la dialectique "centralisation/décentralisation" a été très productive, au point qu'on a rattrapé le retard en 15 ans et que dans une décennie on disposera en France du plus beau du plus dense réseau de bibliothèques au monde.

## II. APPROCHE GLOBALE / SOCIÉTALE

La paternité d'une approche globale de la lecture, c'est-à-dire le constat que lecture (et non lecture) sont l'affaire du corps social, est multiple.

☞ On peut l'attribuer à l'AFL, qui la première a osé ô sacrilège !) parler de déscolarisation...

☞ On peut l'attribuer au rapport Pingaud-Barreau qui a osé dire "*que l'action à mener en faveur des bibliothèques débordait les bibliothèques...*" qui a donc (autre sacrilège !) parlé de "débibliothécariser" la lecture.

☞ On peut aussi bien l'attribuer à Michel Guy qui, en créant au sein du Ministère de la Culture, la Direction du Livre et de la Lecture, a rassemblé l'ensemble des maillons de la chaîne du livre ; du créateur (qui tiendrait un bout) au lecteur (qui tiendrait l'autre bout), en passant par l'éditeur, le diffuseur, le distributeur, le libraire, le bibliothécaire, l'enseignant, l'animateur... Sans oublier le pilon ou le non-lecteur qui ne tiennent aucun bout !

☞ On peut enfin, et surtout l'attribuer, ici ou là, à quelques villes (c'étaient déjà des villes-lecture), qui se sont donné les moyens de coordonner, de décloisonner et de donner des cohérences en facilitant les coopérations.

Cette approche globale est nécessaire dans un pays où l'écrit témoigne de son destin... où l'histoire nous apprend que l'écrit est le fondement de notre mémoire et de notre imaginaire... mais aussi qu'il est le ferment de nos révolutions.... que cet écrit, qui nous est cher, est au centre des enjeux individuels (se délasser, s'informer s'instruire, s'émanciper)... que cet écrit est porteur de nos enjeux collectifs quand il est associé à la lutte pour les libertés, pour l'éducation, pour l'identité, pour l'égalité, pour la démocratie.

## III. APPROCHE CITOYENNE

En préparant cet entretien, une idée a traversé mon esprit je me suis demandé quel serait l'intérêt d'une étude qui montrerait la corrélation entre le niveau d'équipement en bibliothèques des villes de France et le pourcentage des abstentions aux élections dans ces mêmes villes.

Cette étude aurait l'intérêt de mettre au centre de réflexions, l'impact des bibliothèques sur le concept de **citoyenneté**.

À défaut, je m'appuie sur les nombreux travaux de sociologues, pédagogues, historiens (Bourdieu, Passeron, Seibel, Nicole Robine, Barbier Bouvet, Poulain, Chartier, Hébrard, Foucambert... j'en oublie sûrement).

Je m'appuierai aussi sur mon expérience personnelle pour dire, en forme de constat, que :

1. La bibliothèque est à la fois un lieu d'ouverture (pour - 30% du public naturel qui les fréquentent) et fermeture pour les autres... (ce qui au passage fait 70%). Cette statistique témoigne à la fois de la force et de la faiblesse de la voie institutionnelle.
2. Pour les 50% de la population française qui vivent dans les banlieues, il n'y a pas d'adéquation entre l'offre et la demande de lecture publique. Il y a un réel problème d'aménagement du territoire qui se fait très largement au détriment des zones d'habitation qui cumulent déjà tous les handicaps.
3. Il n'y a pas de pratiques citoyennes, bien que le livre comme toute œuvre de création) soit porteur de ses propres espaces de liberté, malgré la décentralisation qui pourtant rapproche le pouvoir de décision du citoyen.....  
(Cf. élus, régie directe, professionnalisation bureaucratique et rigide...)

## RÉSUMONS-NOUS

Il y a des limites à l'institution, inadéquation entre l'offre et la demande, déficit de citoyenneté, 3 facteurs qui en convergeant alimentent un cercle vicieux dont il faudrait sortir.

## COMMENT ?

En essayant de réconcilier bibliothèques, photos, autres institutions et démocratie.

Si on estime (comme je le postule désormais) que la lecture (et la non-lecture) sont des problèmes de société, on devrait distinguer 2 stratégies :

- l'une portée par l'institution (dont les professionnels seraient responsables).
- l'autre portée par les élus.

a - **Par l'institution**, en améliorant son image (c'est en train de se faire) et son accessibilité (horaires). Ce n'est pas en train de se faire (moins de 20 heures hebdomadaires)

- en cherchant à toucher au-delà du public naturel, en partenariat avec les autres institutions (école, hôpital, prisons, etc.) à fonctionner en **réseau**.
- en se posant la question de la desserte, de l'offre de service, en dehors d'un schéma hiérarchisé, avec d'un côté un centre richement doté, et de l'autre une périphérie négligée... (schéma centrale/annexe pour les bibliothèques....)

Structurer une ville, et encore plus la campagne, c'est leur donner un centre de gravité, certes, mais en même temps agir sur les quartiers en facilitant les déplacements c'est le schéma en réseau d'équipements connexes.

b) - **En dehors de l'institution** (sous la responsabilité des élus) c'est :

- Réfléchir à l'idée d'aménagement du territoire par la coopération comme y invite la loi dite ATR de février 1992.
- casser la rigidité des régies directes qui ne facilitent qu'un contrôle superficiel mais ne favorisent guère l'efficacité ni l'optimisation des ressources. Les solutions alternatives

seront, j'espère, un jour, les offices, les GIP les établissements publics territoriaux à vocation culturelle.

- Réactiver la vie associative. Il n'y a pas - héritage historique oblige - de tradition d'autonomie locale en France, à la différence des pays anglo-saxons, et les citoyens s'engagent peu dans la vie locale, (ils votent...)

Il n'y aura pas de dynamique, de développement, d'innovation si tous ces acteurs ne travaillent pas ensemble. La légitimité **politique** (celle des élus, qui pour moi est la première) et la légitimité **technique** (celle des professionnels) doivent rencontrer une troisième légitimité sociale, celle des citoyens.

## UN DERNIER MOT POUR CONCLURE

Il est clair que la question de la lecture, que le bon usage des institutions renvoie à la citoyenneté. C'est cette approche nouvelle qui devrait être privilégiée par les nouveaux élus et les nouvelles équipes locales.

Je me demande si je n'ai pas déjà esquissé un concept sur lequel vous avez déjà travaillé, le concept sur lequel nous sommes en train de travailler, je veux parler de... la VILLE-LECTURE.

Cécil GUITART

## QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Question de Raymond Renner** (Gallimard Jeunesse) : *Je voudrais avoir une précision. Vous parlez des systèmes européens et je pense à l'Angleterre où le grand marché des éditeurs et des bibliothèques est en ce moment en train de se rétrécir pour les raisons que nous connaissons tous et c'est un drame. Je crois que vous devriez lire plus souvent Livres- hebdo !*

**Intervention de Paulette Descamps**, libraire à Mont de Marsan : *Livres-Hebdo n'est pas forcément le meilleur outil d'information...*

**Cécil Guitart** : Je vous donne simplement un chiffre : le marché des bibliothèques représente 6% du chiffre d'affaires de l'édition. Alors, je ne vois pas où il y a menace et il est dangereux d'opposer les bibliothécaires et les éditeurs, les bibliothécaires et les libraires, etc. Qu'ils se mobilisent ensemble au sein d'un territoire, d'une collectivité pour développer la lecture car le marché est surtout porté par les lecteurs.

**Paulette Descamps** : *Je parle au nom des éditeurs. Ce n'est pas une guerre entre les bibliothécaires et les libraires, c'est une réflexion politique sur l'endroit où se fait l'achat des livres. Les bibliothécaires sont soumis à des contraintes...*

**Cécil Guitart** : Je vous interromps. Les bibliothécaires ne sont soumis à aucune contrainte par rapport à cela. On peut très bien acheter ses livres chez le libraire local...

- Non. On peut, mais on ne les achète pas...

**Cécil Guitart** : Aucun code ne l'interdit... la relation qui s'installe entre un bibliothécaire et un libraire est une relation d'affaires et si les libraires locaux ne font pas un petit effort, la tentation est grande d'acheter ailleurs. J'avais à Grenoble établi une convention, une sorte de contrat entre les bibliothécaires et les libraires qui cassait la tentation des libraires de créer une entente... on peut toujours trouver une solution. La coopération inter-professionnelle est plus "payante" que la division qui existait au moment du prix net du livre.

**Question de René La Borderie**, professeur d'Université : *Pouvez-vous nous dire un mot sur la "débibliothécarisation", ce qu'en dit le rapport Pingaud... ce que vous en pensez... et l'incidence sur le concept de ville-lecture ?*

**Cécil Guitart** : Je n'en pense que du bien ! J'étais dans la commission Pingaud, c'est une idée que j'ai proposée et qui a été adoptée parce qu'il nous semblait que personne n'avait le monopole de la lecture, pas plus les enseignants que les bibliothécaires et que la mobilisation de toutes les forces des professionnels, des politiques, des lecteurs, était souhaitable.

Comme l'AFL l'a fait pour l'école, nous avons proposé une démarche symétrique par rapport à l'institution bibliothèque.

Les bibliothèques, comme l'École, avaient déjà ici ou là franchi le pas pour travailler avec d'autres.

**Anonyme** : *Lorsqu'on est dans un village et qu'on veut créer une bibliothèque, il y a un parcours héroïque qui tient de la quête du Graal pour "tomber" sur les dotations spécifiques des bibliothèques.*

*La décentralisation doit s'arrêter à des élus mais lesquels ? J'ai mis 3 mois à découvrir ces textes et je crois qu'il y aurait une information à faire dans toutes les communes.*

**Cécil Guitart** : Cette information est faite par les DRAC qui disposent d'un chargé de mission, d'un conseiller technique au livre et à la lecture dont le rôle est d'informer les élus. Cet argent est regroupé dans une Dotation Générale de Décentralisation et appartient aux communes et non pas au ministère ni aux Directions Régionales. Cette dotation est d'environ 400 millions par an... on n'a jamais eu autant d'argent pour construire des bibliothèques... elle augmente chaque année... elle permet de construire, bon an mal an, 80 à 90 000m<sup>2</sup> par an. Enveloppes régionales, elles sont attribuées par les Préfets de Région. Donc, interpellez le DRAC. L'argent vous appartient et est géré par le préfet, ce qui donne la garantie qu'il sera bien destiné aux bibliothèques.

**Jean Foucambert**. *Je redoute que la conversation reste sur un point technique entre bibliothécaires car Cécil Guitart a été présenté comme responsable des bibliothèques. Je trouverai bien qu'il utilise le peu de minutes qu'il nous reste à réfléchir, lui qui a tenté de faire évoluer l'institution bibliothèque, en quoi la transversalité et les villes-lecture pourraient être une aide à cette évolution en débloquent la situation de chacun.*

**Cécil Guitart** : Ma conviction profonde, c'est que redonner du sens, redonner envie de vivre la ville, cela passe par les élus locaux. Quand on prend un secteur comme la lecture, on a bien vu que ce n'était pas spécifique à l'école, à la bibliothèque, à l'animation, etc. mais que c'était entièrement transversal.

Défragmenter décloisonner, donner une cohérence, il n'y a que des politiques qui puissent le faire. Ils ont été élus pour cela, et l'onction du suffrage leur donne cette autorité. Ils sont les seuls à l'avoir car j'ai travaillé au Ministère de la Culture et je me suis rendu compte que

même au niveau régional, un ministre n'a pas ce pouvoir. Les bibliothécaires souffrent d'être un peu "coincés" dans leur espace institutionnel et finalement de ne pas voir le sens de ce qu'on fait. Si un élu peut donner aux professionnels du sens, même au niveau éthique, tout le monde et avant tout le citoyen y trouve son compte.

**Anonyme** : *Je suis bibliothécaire dans la banlieue grenobloise.*

*Qu'en est-il de la dynamique de la lecture publique dans les villes alors qu'il y a la menace de la directive européenne sur le droit de prêt ? Que vont faire les communes confrontées à ce problème ?*

**Cécil Guitart** : Je pense que c'est un épiphénomène, pas du tout dramatique. S'il faut payer des droits d'auteur - et je pense que c'est normal, les écrivains, les créateurs ont le droit d'avoir des droits d'auteur - ce n'est pas de nature à entraver le développement de la lecture publique en France. On trouvera des solutions techniques globales à ce problème. Le réseau de bibliothèques en France n'est pas développé au point de faire de l'ombre à la librairie et à l'édition. Dans des pays comme le Danemark, c'est un danger car 52% du chiffre d'affaires de l'édition reposent sur les bibliothèques. C'est aussi le cas en Angleterre où le réseau de bibliothèques étant très développé mais en crise après la période thatchérienne, on met en péril le secteur de l'industrie du livre.

\* \* \*